

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le huit août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames DE BOUVER, DUCCA et Messieurs BELLEMAIN, POLATOUCHE, HAKKENBERG et NICOLAS

Absente excusée : Mme BARTHELEMY

Procuration : Mme BARTHELEMY à Mme DE BOUVER

Convocation et affichage : 01/08/2022

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

OBJET : BAIL LOCATION GITE LA LURE

Monsieur le Maire explique que le gîte la Lure est libre depuis le 31/07/2022, la locataire étant partie.

Il propose de le louer pour un montant de loyer mensuel de 350.00 euros, 50 euros de provisions sur charges (révisable en fin d'année) à compter du 22 août 2022 et indique qu'il a reçu deux dossiers de demande de location et les présente aux conseillers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 4 voix pour et 3 voix contre** :

- **ACCEPTE** de louer le gîte la Lure à Monsieur CHABBERT Mathieu à compter du 22/08/2022.
- **FIXE** le montant du loyer mensuel à 350.00 euros, les provisions sur charges 50.00 euros par mois (révisable en fin d'année).
- **FIXE** la caution à un mois de loyer soit 350.00 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 10 août 2022,

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

